

Cap sur la facturation électronique

S'en emparer pour la maîtriser

Pourquoi cette réforme ?

- Lutte contre la fraude à la TVA
- Simplification des échanges
- Modernisation et automatisation des processus

Au-delà du contexte, la facturation électronique est une opportunité pour toutes les entreprises

Les bénéfices pour votre entreprise

- Moins de tâches manuelles et moins d'erreurs
- Données fiables et traçables
- Meilleure visibilité sur votre trésorerie

Avec la facturation électronique, vous gagnez en efficacité et en sérénité.

Concrètement quels sont les changements pour vous ?

Dès le 1er septembre 2026, vous devrez être capable de recevoir des factures électroniques. Les grandes entreprises (énergie, télécoms, fournisseurs...) passeront au tout-digital et vous enverront leurs factures sous format électronique — et certaines le feront même avant.

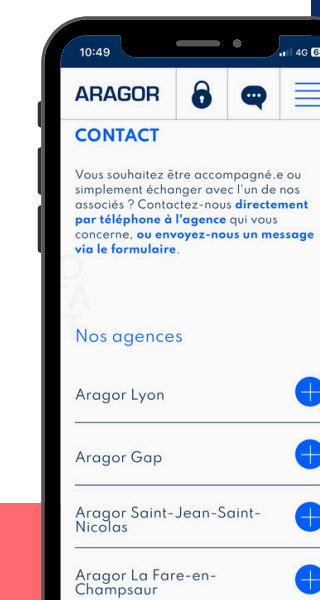
En bref : anticipons pour garantir la continuité de votre activité et rester conforme.

Ce que vous devez faire

- Choisir un logiciel de facturation compatible si ce n'est pas déjà le cas
- Vérifier la compatibilité de votre logiciel actuel avec une plateforme agréée (PA/PDP)
- Anticiper l'intégration dès maintenant pour éviter un rush en 2026

Un calendrier clair

	Réception des factures	Emission des factures	
Taille des entreprises	01/09/2026	01/09/2026	01/09/2027
Grandes entreprises et Entreprises de taille intermédiaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Microentreprises et Petites et Moyennes entreprises (PME)	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>



Notre  accompagnement

CLE EN MAIN OU A LA CARTE

- Audit de vos outils actuels
- Choix & installation de votre plateforme PA
- Paramétrage du logiciel de facturation

Mise à disposition gratuite* d'une PA jusqu'au 1er septembre 2026



Ne laissez pas passer l'opportunité — Contactez-nous dès maintenant !

* (hors frais d'installation)